



Association à buts multiples  
des Communes de la Région  
de Grandson

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MERCREDI 9 octobre 2024 à 20h00  
Grande Salle de Fiez**

**Président : Claude Roulet  
Secrétaire : Virginie Lénart**

**Ordre du jour :**

1. Appel (selon liste de présences)
2. Assermentations
3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 19.06.2024
4. Communications du Président
5. Communications du Comité directeur
6. Préavis 06-2024 : Budget 2025
7. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil
8. Divers et propositions individuelles

**1. Appels**

<b><u>Présents</u> :</b>	Buts principaux	membres	43/56
	But optionnel « eau »	membres	40/50
	Communes	nombre	16/17
	Communes « eau »	nombre	14/15
	Comité directeur	membres	5/7
<b><u>Excusés</u> :</b>	Membres		10/56
<b><u>Absents</u> :</b>	Membres		3/56

Le quorum est atteint et le Conseil peut avoir lieu.  
La commune de Fontaines n'est pas représentée.  
Mme Perrin et M. Pesenti du Comité directeur sont excusés.

**2. Assermentations**

M. Roulet procède à l'assermentation du délégué suivant :  
M. Stéphane Silvani de Mutrux

**3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 19.06.2024**  
Le procès-verbal du 19.06.2024 est accepté (2 abstentions).

#### **4. Communications du Président**

M. Roulet explique que suite à la démission de M. Fardel de Fiez, M. Ampezzan de Champagne n'est plus suppléant à la commission de gestion mais membre titulaire. M. Froidevaux d'Onnens devient 1<sup>er</sup> suppléant.

#### **5. Communications du Comité directeur**

M. Portner explique que la décision concernant la décharge des Echatelards a été rendue par le Tribunal cantonal. Tous les recours, dont celui de l'ACRG, sont déclarés irrecevables.

M. Portner lit quelques passages de la décision à l'assemblée.

L'ACRG n'ira pas au Tribunal fédéral mais veillera à ce que des garanties financières soient données lors de la délivrance des autorisations, comme mentionné dans la décision. Les frais pour l'ACRG se montent à frs 5'000.00.

En réponse à des questions posées par les délégués lors du dernier Conseil,

M. Portner explique ce qui suit :

- concernant les pompes du réseau ACRG, M. Wyss, responsable du service technique, tient un inventaire qui permet de vérifier leur état.
- concernant l'audit énergétique, une analyse de la consommation de l'énergie a lieu chaque année pour Onnens, le Devens et Villars-Burquin. Trois rapports d'une dizaine de pages sont faits. Les consommations sont suivies et analysées et des recommandations sont émises. Le suivi des recommandations est fait d'une année à l'autre. Les rapports sont suivis par la DGE et sont obligatoires.
- concernant l'informatique, tout l'aspect technique fonctionne sur le réseau de la commune de Sainte-Croix.

#### **6. Préavis 06-2024 : Budget 2025**

M. Vialatte, rapporteur, fait lecture du rapport de la commission de gestion.

La commission invite les délégués à adopter le préavis 06-2024.

Mme Forand dit que la municipalité de Tévenon avait posé des questions relatives à M. Prix, par rapport au prix de l'eau qui avait été augmenté en 2023.

Elle explique que M. Prix avait bien été contacté en 2023. Il avait demandé, dans la mesure du possible, de redescendre le prix de l'eau après avoir négocié celui de l'électricité. L'année dernière, au budget, le prix de l'eau a été baissé. Cette année, le Comité directeur a décidé de ne pas à nouveau baisser ce prix, au vu des investissements à venir. M. Prix est d'accord avec cette décision.

M. Roulet relit les conclusions du préavis.

Le Conseil intercommunal de l'ACRG,

« Sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter le budget 2025 de l'ACRG tel que présenté. »

M. Schaffner de Champagne conteste la manière de voter le budget, soit en une seule fois. Il dit qu'étant donné qu'il y a un but optionnel, il doit être voté séparément.

M. Roulet procède au vote du préavis.

Pour le but « Santé et Sécurité au travail », le budget 2025 est accepté à l'unanimité.

Pour le but « Surveillance des chantiers », le budget 2025 est accepté à l'unanimité.

Pour le but optionnel « Eau », le budget 2025 est accepté à l'unanimité.

**Le préavis 06-2024 relatif au budget 2025 est accepté.**

## **7. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil**

M. Jaquier propose Bonvillars.

## **8. Divers et propositions individuelles**

M. Schaffner de Champagne demande si l'ACRG a eu connaissance d'un nouveau métabolique, le métolachlore. Un courrier est parvenu aux communes à ce sujet.

M. Portner dit que le courrier relatif à ce métabolique est arrivé seulement ce jour. Ce point sera discuté lors du prochain Comité directeur.

M. Silvani de Mutrux demande où en est le but « Santé et sécurité au travail ».

M. Favre explique qu'il a envoyé un questionnaire à tous ses collègues syndics pour connaître leur intérêt à conclure un contrat avec une entreprise de sécurité comme SPAA, représentée par M. Seuret. Cela permettrait de pouvoir organiser des cours de formation pour les collaborateurs des communes de manière groupée, ce qui s'avérerait plus économique. Certains ont répondu favorablement à cette demande, d'autres moins.

M. Favre pense qu'il serait judicieux d'organiser une séance avec les syndics intéressés. L'idéal serait que l'entreprise SPAA puisse regrouper plusieurs communes dans un contrat.

M. Vialatte participerait volontiers à cette séance.

M. Froidevaux s'est renseigné par rapport à la question de l'informatique du réseau. Le mode manuel est possible. Il s'inquiète pour la station d'Onnens. Si l'eau est polluée, le pompage ne sera plus possible. Il demande s'il existe un plan de secours.

Mme Forand répond que le service technique à Sainte-Croix doit avoir un plan de secours.

M. Portner dit que l'ACRG a des redondances avec Concise. Le pompage peut aussi se faire à Bellerive. L'eau peut être descendue depuis Sainte-Croix. Il existe passablement de redondances, y compris avec la Sagenord.

La séance est levée à 20h30 et est suivie d'une verrée offerte par la commune de Fiez.

Sainte-Croix, le 6 mars 2025

Le Président

La Secrétaire

Claude Roulet

Virginie Lénart